



L'ESSENTIEL DES COMPTES 2010

Réseau Handicap International

HANDICAP INTERNATIONAL L'ASSOCIATION EN QUELQUES MOTS



John Lancaster,
trésorier de
la Fédération
Handicap
International

© J.-J. Bernard / Handicap International

UNE PREMIÈRE ANNÉE FÉDÉRALE PORTÉE PAR D'EXCELLENTS RÉSULTATS

La Fédération commence sa carrière avec des indicateurs très favorables. L'augmentation importante de nos ressources en 2010 nous a permis d'accroître notre action et le nombre de nos bénéficiaires, ce qui est notre raison d'être et le sens profond de notre réorganisation. Nos moyens d'action ont été renforcés cette année grâce à deux sources :

- ▲ la progression de la collecte privée dans tous les pays de la Fédération ;
- ▲ la croissance des fonds institutionnels, notamment aux États-Unis.

Ces résultats sont les premiers fruits de la mise en commun de nos forces et de nos savoir-faire. La dynamique fédérale a permis d'optimiser la collecte à l'échelle de l'ensemble des associations ; les bonnes pratiques et les méthodes les plus rentables sont en phase de généralisation. Et, parallèlement, certains coûts de structure (par exemple dans la communication et les bases de données) ont pu être mutualisés.

2010, année 1 de la Fédération, est aussi l'année du terrible séisme haïtien, qui a propulsé notre organisation parmi les quelques acteurs de l'urgence qui comptent à l'échelle internationale. Il est certain que les sollicitations ne manqueront pas dans les années à venir. La bonne santé financière de la Fédération nous permet d'envisager sereinement d'y répondre.

Photo de couverture

© William Daniels / Handicap International — Haïti / Réadaptation

UN STATUT D'ASSOCIATION

Créée en France en 1982 avec le statut d'association loi 1901, Handicap International est une organisation non gouvernementale (ONG) reconnue d'utilité publique. Elle est co-récipiendaire du prix Nobel de la paix, en 1997, pour son action au sein de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines. Depuis 1999, Handicap International dispose du statut consultatif spécial auprès des Nations Unies.

UNE MISSION DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Handicap International est une organisation indépendante, elle intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes naturelles. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie, promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

UN RÉSEAU ORGANISÉ EN FÉDÉRATION

Le réseau Handicap International regroupe l'association française, fondatrice du réseau en 1982, et les associations qui se sont constituées progressivement : Belgique (1986), Suisse (1996), Luxembourg (1997), Allemagne (1998), Royaume-Uni (1999), Canada (2003) et États-Unis (2006).

La Fédération Handicap International est chargée par ses membres de la mise en œuvre opérationnelle des missions sociales de l'ensemble du réseau fédéral Handicap International. L'association française – responsable de la collecte en France et, à ce titre, membre du Comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public – demeure le lien exclusif avec les donateurs français. Vis-à-vis d'eux, elle est seule responsable de la bonne utilisation des dons qui lui ont été confiés. L'association française occupe une place prépondérante dans la gouvernance de la Fédération Handicap International.

À RETENIR EN 2010

Pour sa première année d'exercice, le résultat financier du réseau Handicap International s'établit à 4,9 millions d'euros.

Les programmes bénéficient globalement d'une hausse de près de 14 millions d'euros par rapport à 2009. Cette progression s'explique en grande partie par la crise haïtienne (11,42 M€), mais également par une augmentation du reste des activités.

CHIFFRES-CLÉS 2010

▲ **63** pays d'intervention

▲ **310** projets

▲ **4 006** personnels nationaux sur le terrain⁽¹⁾

▲ **296** personnels expatriés ou affectés aux programmes pilotés par le siège^{(2) (3)}

▲ **282** collaborateurs aux sièges, dans les huit pays où Handicap International est présente⁽²⁾

▲ **8** associations dans le monde forment le réseau Handicap International en plus de l'entité fédérale

(1) Emplois directs et indirects existant au 31 décembre 2010.

(2) Exprimé en postes équivalents temps plein annuels.

(3) Collaborateurs expatriés et collaborateurs salariés affectés au programme France et aux programmes pilotés par le siège (plaidoyer sur l'interdiction des mines et des BASM, éducation au développement, sensibilisation aux droits des personnes handicapées).

ZOOM SUR LES ACTIONS EN HAÏTI

Rapport financier du réseau au 31.12.2010, en milliers d'euros

DONS ISSUS DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	9 548	AFFECTATION DES DONS	9 548
Collecte directe en France	3 563	Affecté Haïti	7 156
Fondation de France	2 059	[Soit, frais déduits : 6372]	
Associations Nationales à l'étranger	3 926	Mutualisé toutes missions	2 392

DÉPENSES ENGAGÉES	14 299	FINANCEMENT DES ACTIONS	14 299
Dépenses réalisées en 2010 ⁽¹⁾	11 422	Financements institutionnels publics	6 657
Plateforme logistique et entreposage	2 276		
Réponse d'urgence au tremblement de terre (santé et besoins de base)	3 581	Financements institutionnels privés	1 265
Centre de réadaptation fonctionnelle, prothèses, orthèses, accessibilité	3 468		
Abris transitoires	1 215	Produits financiers	5
Antennes Handicap, soutien psychosocial, assistance aux blessés médullaires	882		
Dons reportés, dédiés	2 878	Dons affectés	6 372

[1] Dont 37 981 € de dons en nature valorisés.
Ce tableau est directement issu des comptes annuels de Handicap International. De ce fait, les chiffres ont été arrondis.

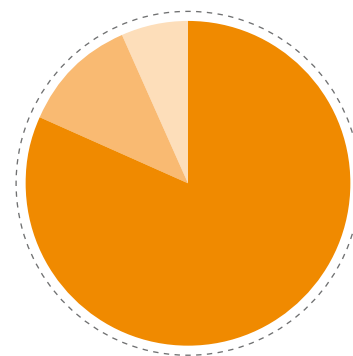
Le total des dépenses Haïti, soit 11,42 M€, est exprimé en « coût complet », c'est-à-dire après répartition des frais de fonctionnement de l'association (0,22 M€).

NOMBRE DE **PERSONNES AYANT DIRECTEMENT BÉNÉFICIÉ** EN 2010 D'ACTIIONS DE HANDICAP INTERNATIONAL ET DE SES PARTENAIRES



(Source : Handicap International)

POUR 100 € DÉPENSÉS DANS L'EXERCICE



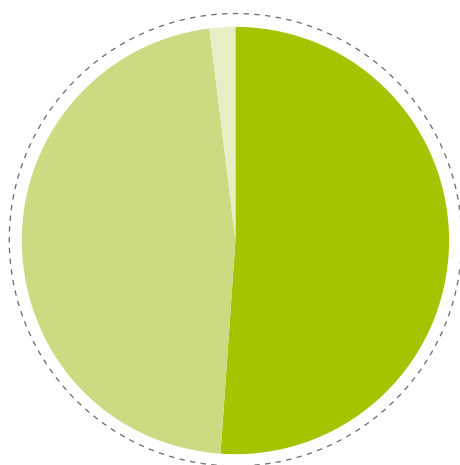
- Missions sociales **81,70 €**
- Frais de recherche de fonds **11,90 €**
- Frais de fonctionnement **6,40 €**

NB : Dans le diagramme ci-dessus, seule la marge nette des activités commerciales (produits-partage, ventes par correspondance et produits artisanaux) est intégrée.

HANDICAP INTERNATIONAL

RAPPORT FINANCIER 2010

RÉPARTITION DES RESSOURCES



- ▶ Ressources privées collectées
50,8%
- ▶ Subventions et autres concours publics
47,2%
- ▶ Autres ressources
2,0%

Pour préserver son indépendance et pérenniser son action, l'association se fixe comme objectif de maintenir une part prépondérante des ressources d'origine privée, et notamment celles de la collecte, pour financer ses programmes.

ORIGINE DES RESSOURCES

Au 31.12.2010 en milliers d'euros

RESSOURCES	Total des ressources 2010	Suivi des ressources issues de la générosité du public
Report des ressources collectées auprès du public, et non utilisées en début d'exercice ¹		7 524
Ressources issues de la générosité du public ²	54 960	54 960
Entreprises et autres ressources privées ³	7 715	
Total des ressources privées	62 675	
Ressources publiques	55 897	
Autres produits	2 345	
Total des ressources de l'exercice	120 917	
Reprises des provisions	537	
Fonds reportés depuis l'exercice précédent	426	
Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		- 2 892
Total des ressources	121 881	59 592
Total des emplois financés par les ressources issues de la générosité du public		- 46 285
Solde des ressources collectées auprès du public, non affectées et non utilisées en fin d'exercice ⁴		13 308

Ce tableau est directement issu des comptes annuels de Handicap International. De ce fait, les chiffres ont été arrondis.

1

REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE: constitue le « stock initial des dons ». Il correspond à la part des fonds associatifs provenant de la collecte auprès du public et non utilisée lors des exercices précédents.

2

RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC: tous les dons ponctuels, les dons par prélèvement automatique, les dons issus du Parrainage Solidaire, les legs, etc. collectés dans l'année.

3

ENTREPRISES ET AUTRES RESSOURCES PRIVÉES: financements institutionnels privés provenant des fondations, des associations, des entreprises mécènes.

4

SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC, NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE: constitue le « stock final des dons » non utilisés à la fin de l'année. Ce stock, intégré dans les fonds associatifs, contribue à la sécurité financière indispensable à la pérennité des missions sociales.

RÉPARTITION DES EMPLOIS

Au 31.12.2010 en milliers d'euros

EMPLOIS	Emploi des ressources issues de la générosité du public	Emploi des autres ressources	Total 2010
Missions sociales ⁵	29 116	60 604	89 721
Frais de recherche de fonds ⁶	14 920	483	15 403
Frais de fonctionnement ⁷	2 231	4 870	7 101
Total des emplois de l'exercice	46 267	65 957	112 224
Dotations aux provisions		1 440	1 440
Fonds dédiés reportés sur l'exercice suivant		3 319	3 319
Total des emplois	46 267	70 716	116 983
Immobilisations financées par les ressources issues de la générosité du public	422		
Neutralisation des dotations aux amortissements financées par les ressources issues de la générosité du public	-405		
Total des emplois financés par les ressources issues de la générosité du public	46 285		

Ce tableau est directement issu des comptes annuels de Handicap International. De ce fait, les chiffres ont été arrondis.

5

MISSIONS SOCIALES: programmes mis en œuvre par Handicap International dans le monde et ensemble des services du siège liés à la coordination des missions. Un programme est composé de plusieurs projets.

6

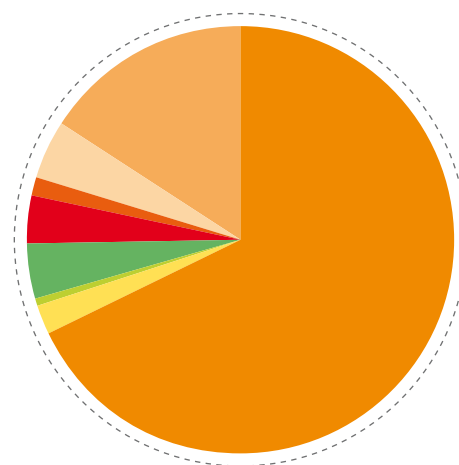
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS: comprennent les coûts des diverses campagnes d'appel au don et la recherche de fonds institutionnels.

7

FRAIS DE FONCTIONNEMENT: regroupent tous les frais engagés par les services à caractère général, ainsi que les frais d'information et de sensibilisation du grand public, comme le site Internet de l'association.

Le rapport entre le total des missions sociales et le total des frais de recherche de fonds est de 5,81. Cela signifie que pour 1 € dépensé en collecte, 5,81 € sont dépensés dans les missions sociales.

LA CONTRIBUTION DU RÉSEAU INTERNATIONAL AUX RESSOURCES



France	67,9%	Suisse	3,7%
Allemagne	2,2%	Royaume-Uni	1,4%
Canada	0,7%	États-Unis	4,5%
Luxembourg	4,0%	HI Belgique	15,6%

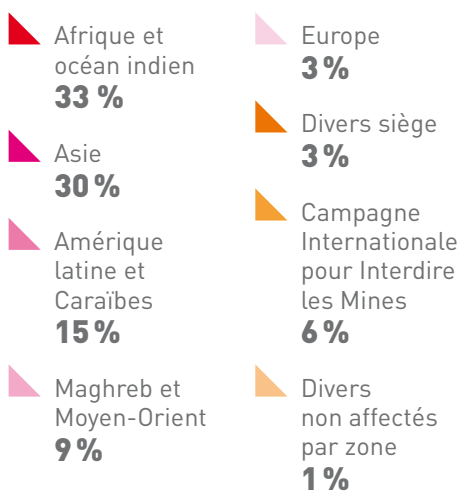
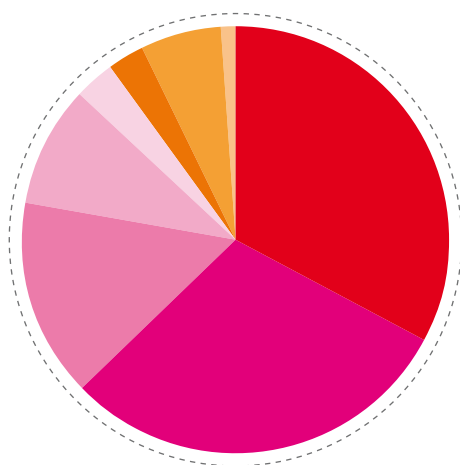
Le réseau fédéral permet à Handicap International de développer et de diversifier:

- ▲ ses ressources financières, institutionnelles et privées;
- ▲ ses ressources humaines, par le recrutement de volontaires et de salariés expatriés;
- ▲ ses compétences techniques, par l'apport de nouveaux savoir-faire. Sur le total des ressources collectées en 2010, 32 % sont obtenus par les associations autres que l'association française.

HANDICAP INTERNATIONAL

RAPPORT FINANCIER 2010

TOTAL PROGRAMMES : **93 915 226 €**



NB: les comptes des missions sociales sont exprimés en coûts complets, c'est-à-dire après répartition des coûts de structure sur les programmes, établis analytiquement selon une règle de calcul validée par le commissaire aux comptes de Handicap International.

RÉPARTITION DES DEPENSES LIÉES AUX MISSIONS SOCIALES

Afrique et océan Indien	30 717 876 €
Afrique de l'Est / Tanzanie	0,80 %
Afrique de l'Ouest	2,30 %
Angola	4,70 %
Burkina Faso / Niger	5,42 %
Burundi	7,68 %
Éthiopie	2,09 %
Kenya / Somaliland	11,92 %
Madagascar	4,72 %
Maldives	0,04 %
Mali	5,32 %
Mozambique	10,28 %
Ouganda	1,51 %
République démocratique du Congo	17,93 %
Rwanda	6,40 %
Sénégal / Cap-Vert	6,10 %
Sierra Leone / Liberia	4,04 %
Soudan	3,30 %
Tchad	0,58 %
Togo / Bénin	4,87 %

Asie	28 018 804 €
Afghanistan	10,25 %
Bangladesh	4,73 %
Birmanie	0,02 %
Cambodge	13,93 %
Chine	6,45 %
Corée du Nord	3,60 %
Inde	6,03 %
Indonésie	8,86 %
Laos	5,46 %
Népal	6,93 %
Pakistan	13,47 %
Philippines	8,26 %
Sri Lanka	6,38 %
Viêt Nam	5,62 %

Amérique latine et Caraïbes	14 201 802 €
Bolivie	0,09 %
Brésil	3,02 %
Colombie	5,29 %
Cuba	4,45 %
Haïti	80,16 %
Nicaragua / Honduras	6,99 %

Maghreb et Moyen-Orient	8 157 833 €
Algérie	14,79 %
Jordanie / Égypte / Liban / Irak / Territoires palestiniens / Yémen	52,25 %
Liban (Mines)	8,50 %
Maroc / Tunisie	24,46 %

Europe	3 239 637 €
Albanie / Macédoine / Kosovo / Bosnie-Herzégovine / Serbie / Monténégro	70,69 %
Fédération de Russie / Kirghizistan / Tadjikistan	28,44 %
France	0,87 %

Divers sièges	2 875 230 €
Autres activités programmes	32,56 %
Magazine <i>Déclic</i>	26,84 %
Mobilisation pour les droits des personnes handicapées (EAD)	40,60 %

Campagne Internationale pour Interdire les Mines	5 500 522 €
---	--------------------

Divers non affectés par zone	1 203 522 €
-------------------------------------	--------------------

BILAN COMBINÉ DU RÉSEAU HANDICAP INTERNATIONAL

Au 31.12.2010 en milliers d'euros

ACTIF	2010	2009
Actif immobilisé ¹	5 006	5 655
Stocks et créances ²	23 878	19 666
Trésorerie ³	25 977	16 426
Total de l'actif	54 862	41 747

PASSIF	2010	2009
Fonds associatifs ⁴	28 771	24 442
Provisions pour risques et charges ⁵	2 830	1 977
Fonds dédiés sur dons affectés ⁶	3 216	426
Dettes ⁷	20 046	14 901
Total du passif	54 862	41 747

Ce tableau est directement issu des comptes annuels de Handicap International. De ce fait, les chiffres ont été arrondis.

1 ACTIF IMMOBILISÉ : bâtiments, véhicules, matériel informatique, etc., aussi bien au siège que sur le terrain.

2 STOCKS ET CRÉANCES : valeur des marchandises en stock / argent dû par les clients et les bailleurs de fonds.

3 TRÉSORERIE : argent disponible immédiatement pour les besoins de l'association. Une partie de ces fonds est placée en Sicav sans risque.

4 FONDS ASSOCIATIFS : fonds de sécurité constitués depuis la création de l'association. Ils sont intégrés presque en totalité dans la

trésorerie et permettent de financer les actions en attendant le versement des fonds par les bailleurs.

5 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : fonds provisionnés pour couvrir des litiges en cours ou des risques éventuels sur des contrats de financement.

6 FONDS DÉDIÉS SUR DONNÉS AFFECTÉS : fonds affectés à des actions précises et n'ayant pas été utilisés dans l'année.

7 DETTES : sommes dues auprès des fournisseurs et des caisses sociales, et fonds avancés par les bailleurs institutionnels et non utilisés dans l'année.

LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Handicap International a fait de la transparence financière un principe de gestion, dans l'objectif de pouvoir rendre compte à tout moment de l'utilisation des fonds qui lui sont confiés. Au-delà de son propre contrôle interne, l'association se soumet à de nombreuses vérifications externes. Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes dans chacun des pays concernés, puis les comptes combinés font l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes de l'association, le cabinet Ernst & Young Audit. Par ailleurs, des rapports financiers sont établis sur l'utilisation des fonds octroyés par les bailleurs, et ils font souvent l'objet d'audits externes. Enfin, la Cour des comptes peut contrôler toute association dès lors qu'elle est reconnue d'utilité publique et sollicite la générosité publique.

LA MUTUALISATION DES DONNÉS POUR UNE PLUS GRANDE ÉQUITÉ

Depuis toujours, Handicap International a pour principe de ne pas affecter les dons à un programme donné (sauf dans le cas du Parrainage Solidaire) et de mutualiser les dons sur l'ensemble de ses programmes. Cela permet de mobiliser immédiatement les fonds là où les besoins sont les plus importants ou les plus urgents.

UNE POLITIQUE DE RÉSERVES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Pour assurer la sécurité financière de l'association et des actions qu'elle entreprend, Handicap International constitue des réserves en fonds associatifs et en trésorerie. Ces réserves permettent de faire face aux éventuelles fluctuations des ressources. Elles servent aussi à financer le besoin en fonds de roulement engendré par le décalage entre la réalisation des activités et les règlements des bailleurs. Enfin, elles donnent à Handicap International la liberté d'initiative et l'autonomie d'action indispensables pour mettre en œuvre ses missions sociales. En 2010, les fonds associatifs ont représenté trois mois du budget (hors fonds dédiés).

HANDICAP INTERNATIONAL

RAPPORT FINANCIER 2010

CONSEIL D'ADMINISTRATION FÉDÉRATION HANDICAP INTERNATIONAL

BUREAU

Président – Jacques TASSI – chef d'entreprise
– membre du Conseil d'administration de
Handicap International France
Secrétaire – Colin NEWHOUSE – directeur
Trésorier – John LANCASTER – retraité
Membre du bureau – Philippe CHABASSE
– consultant – membre associé du Conseil
d'administration de Handicap International
France

MEMBRES

François FOUINAT – retraité
Pascal GRANIER – médecin
Maryvonne LYAZID – directrice
Joyce MCNEILL – assessment advisor
Elke SCHWAGER – procureur
Richard VARCONI – kinésithérapeute
Pierre-Jean VIGNAND – directeur – membre
du Conseil d'administration de Handicap
International France

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jacques TASSI

Handicap International
14, avenue Berthelot – 69361 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 78 69 79 79
www.handicap-international.org
ISBN : 978-2-909064-62-8
Imprimé par Two Print à Saint-Étienne



LES PRINCIPES DE FINANCEMENT DE HANDICAP INTERNATIONAL

Pour préserver son indépendance et pérenniser son action, l'association a fait le choix de s'appuyer sur deux sources de financement dans les pays où est implanté le réseau Handicap International :

▲ principalement, la générosité du public grâce aux dons, au Parrainage Solidaire, aux legs, aux ventes des produits d'artisanat, de commerce équitable et de produits-partage ;
▲ ensuite, les subventions provenant de bailleurs tels que des organismes publics (Union européenne, Nations Unies) ou des organismes privés (fondations, associations, entreprises).

En raison de son choix d'une structure de financement mixte (provenant de la générosité du public et des bailleurs) et de son activité internationale, les comptes de Handicap International ne sont pas comparables à ceux d'autres types d'associations.

LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, UN FINANCEMENT VITAL

Les fonds issus de la générosité du public permettent non seulement de financer directement les programmes, mais ont également un effet de levier pour réunir des fonds complémentaires qui permettent de mettre en œuvre des actions de plus grande ampleur. En effet, les bailleurs n'accordent le financement d'un programme que si, généralement, l'association peut déjà en financer une partie grâce aux fonds issus de la générosité du public. La générosité du public est le moteur du financement des activités de Handicap International.

RÉGLEMENTATION DU CER

Afin de renforcer la transparence auprès des donateurs, l'arrêté du 11 décembre 2008 a fixé une nouvelle réglementation comptable pour l'établissement du compte d'emploi des ressources (CER) à compter de l'exercice 2009. Ainsi, depuis ce dernier, les comptes combinés sont établis en conformité avec ces règles de présentation.

MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU CER

Le CER (compte d'emploi des ressources) est établi sur la base des principes comptables communs, à partir de la comptabilité analytique de chaque entité du réseau Handicap International, et en conformité avec la réglementation en vigueur.

▲ Chacune des rubriques des emplois est constituée des coûts directs et des frais de gestion des activités concernées.

▲ Le coût du personnel expatrié et celui du personnel national sont imputés directement dans le programme concerné.

▲ Les coûts engagés dans les actions d'éducation au développement relèvent de la mission sociale et sont classés dans cette rubrique. C'est le cas notamment des coûts de la Campagne Internationale pour Interdire les Mines et les BASM.

▲ Les coûts relatifs à l'information du grand public (par exemple, ceux liés au site Internet) sont intégrés dans la rubrique « Frais de fonctionnement ».

▲ Les coûts et produits exceptionnels de 2010 sont intégrés dans chaque rubrique du CER. Les provisions et reprises ainsi que les fonds dédiés sont indiqués après le total des emplois et ressources, conformément à la nouvelle réglementation.

▲ Enfin, la rubrique « Emploi des ressources collectées auprès du public » a été calculée par différence entre le coût de chaque rubrique des emplois et les autres ressources affectées (fonds institutionnels, principalement).

Le CER a fait l'objet d'une certification par le commissaire aux comptes de l'association, le cabinet Ernst & Young Audit.

Toutes les informations de ce rapport financier sont issues des comptes 2010 certifiés, disponibles sur le site Internet de l'association (www.handicap-international.fr/comptes) ou sur simple demande écrite au siège.